



DECISION N°FM/2022 – 96

VILLE
DE
LA FARLEDE
VAR

☎: 04 94 27 85 85
☎: 04 94 27 85 70

www.ville-lafarlede.fr

Le Maire de la Ville de LA FARLEDE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2242-1 à L.2242-4,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2021/10 du 22 mars 2021, donnant délégation à Monsieur le Maire en vertu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'au budget primitif 2022 une opération d'équipement N°223 OPERATION FACADE PACT VAR a été votée pour un montant de 21 000.00 €,

Considérant que la SCI SOUSTO, sis au 92 et 94 avenue de la république, 83210 La Farlede a sollicité la commune de la Farlede pour l'octroi d'une subvention communale dans le cadre de l'opération façades menée sur le centre-ville, et que SOLIHA VAR a attesté que les travaux de ravalement ont été effectués

DECIDE

Article 1 : D'accepter de subventionner la SCI SOUSTO pour un montant de 3 038 €

Article 2 : D'émettre un mandat au compte d'imputation 20422-020 Opération N°00223

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de LA FARLEDE Monsieur le chef de Service de la Gestion Comptable de TOULON, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Farlede, le 1^{er} Août 2022

Le Maire certifie que le présent acte réglementaire :

- a été télétransmis en préfecture le... 17/08/2022

- a été publié et mis à la disposition du public le... 17/08/2022 pour consultation dès cette date à l'hôtel de ville et sur le site internet de la commune « www.lafarlede.fr »

- est exécutoire de plein droit à partir du... 17/08/2022

- peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site www.telercours.fr.

Le Maire,



**Le Maire,
Yves PALMIERI.**



083-218300549-20220801-FM_2022_96-AU
Reçu le 17/08/2022
Publié le 17/08/2022